

# Fiche n°2

## Grille d'auto-évaluation réglementaire

**Durée : entre 1 à 3 h**

**Chaque réponse cochée « Non » sur ce questionnaire est un point à remédier.**

Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) de Seine-et-Marne reste à votre écoute autant que de besoin.

### 1 - L'ACCUEIL

- Le récépissé de déclaration ou la fiche complémentaire sont-ils disponibles et à jour ?  Oui  Non
- Le registre de présence des mineurs est-il disponible ?  Oui  Non
- Le nombre d'enfants présents est inférieur ou égal à la capacité prévue ?  Oui  Non
- Le registre de présence des encadrants est-il disponible et à jour ?  Oui  Non

### 2 - DIRECTION

Article R.227-14 du CASF

- Le directeur est qualifié pour diriger un accueil de la capacité déclarée ?  Oui  Non

### 3 - ENCADREMENT

Articles R.227-12 et suivants du CASF

- La fiche complémentaire est-elle conforme à l'équipe présente ?  Oui  Non
- Les intervenants divers qui sont susceptibles d'être en contact prolongé avec les enfants sont-ils bien déclarés dans la catégorie « Autres » ?  Oui  Non
- Les documents relatifs aux qualifications de l'équipe (direction + animateurs) sont-ils présents sur l'accueil ?  Oui  Non
- Les documents relatifs aux vaccinations des encadrants sont-ils disponibles ?  Oui  Non
- Les qualifications et les taux minimums requis vis-à-vis des effectifs accueillis sont-ils respectés ?  Oui  Non
- Un dispositif est-il prévu pour accompagner les stagiaires ?  Oui  Non

### 4 - ASSURANCE

Articles R.227-27 à R.227-30 et suivants du CASF

- L'attestation d'assurance en responsabilité civile est-elle disponible et affichée pour l'année en cours ?  Oui  Non
- L'attestation d'assurance des locaux est-elle disponible ?  Oui  Non

### 5 - PROJETS ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE

Articles R.227-23 et suivants du CASF

- Le projet éducatif de l'organisateur est-il disponible ?  Oui  Non
- Les objectifs du projet éducatif sont-ils connus par le directeur ?  Oui  Non
- Les familles ont-elles connaissance du projet éducatif ?  Oui  Non
- Le projet pédagogique est-il disponible ?  Oui  Non

# FICHE N° 2

## GRILLE D'AUTO-ÉVALUATION RÈGLEMENTAIRE

- Est-il conforme (présentation du site et de l'environnement, rôle du directeur et des animateurs, règles de vie, déroulement de la journée type, les objectifs, les modalités des activités, la prise en charge des enfants à besoins particuliers et le dispositif d'évaluation) ?  Oui  Non
- Est-il travaillé en équipe ?  Oui  Non
- Est-il cohérent avec le projet éducatif ?  Oui  Non

### 6 - LE SUIVI SANITAIRE

Articles R.227-6 à R.227-9 du CASF

- Y a-t-il un encadrant qui possède au moins une attestation de premiers secours (PSC1) valable ?  Oui  Non
- L'accueil dispose-t-il d'un lieu permettant d'isoler les malades ?  Oui  Non
- Un lit de repos est-il disponible ?  Oui  Non
- Présence des fiches sanitaires des mineurs accueillis ?  Oui  Non
- Les médicaments sous ordonnances sont-ils convenablement gérés et administrés ?  Oui  Non
- Le registre de soins administrés est-il présent et tenu à jour ?  Oui  Non
- L'armoire à pharmacie est hors de portée des enfants et fermée à clé ?  Oui  Non
- Présence d'un moyen de communication permettant d'alerter les secours ?  Oui  Non
- Affichage de la liste des personnes et organismes à prévenir en cas d'urgence ?  Oui  Non
- Présence de la fiche de déclaration d'incident grave (SDJES) ?  Oui  Non
- Le suivi des situations et besoins particuliers de santé est-il efficace ?  Oui  Non

### 7 - LES ACTIVITÉS

Articles R.227-10 et R.227-13 du CASF

- Le planning des activités est-il disponible et affiché ?  Oui  Non
- Une diversité d'activités est-elle proposée aux mineurs ?  Oui  Non
- Le choix de l'enfant est-il intégré aux propositions pédagogiques ?  Oui  Non
- Des activités à risque (annexe de l'arrêté du 25/04/2012) sont-elles proposées ?  Oui  Non
- L'encadrement spécifique à cette activité est-il assuré par une personne qualifiée ?  Oui  Non
- Si nécessaires, les certificats médicaux et autorisations parentales sont-ils présents ?  Oui  Non

### 8 - CONDITIONS D'ACCUEIL

Articles R.227-5 et suivants du CASF

- Les accès sont-ils fermés ou contrôlés ?  Oui  Non
- Le registre de sécurité des locaux est-il disponible ?  Oui  Non
- Les extincteurs sont-ils régulièrement contrôlés (dernière vérification mois d'un an) ?  Oui  Non
- Le PV de la dernière commission de sécurité est-il disponible ?  Oui  Non
- Les espaces (locaux et environnement) sont-ils adaptés ? (salles, équipement, propreté, bruit, lieu d'organisation des temps calmes, espaces ombragés, pas de danger à proximité)  Oui  Non
- Existe-il une solution de repli en cas d'intempérie ?  Oui  Non
- Les équipements sanitaires sont-ils adaptés et suffisants ?  Oui  Non
- Les produits dangereux sont-ils sous clef et hors de portée des mineurs ?  Oui  Non
- Le lieu de restauration est-il adapté ?  Oui  Non
- Les issues de secours sont-elles libérées ?  Oui  Non

# FICHE N° 2

## GRILLE D'AUTO-ÉVALUATION RÉGLEMENTAIRE

### 8 - CONDITIONS D'ACCUEIL (SUITE)

Articles R.227-5 et suivants du CASF

- Les personnels techniques présents sur la structure ont-ils fait l'objet d'une vérification du casier judiciaire lors du recrutement ?  Oui  Non
- Si hébergement, les chambres sont-elles confortables et correctement aménagées ?  Oui  Non
- Chaque mineur dispose-t-il d'un moyen de couchage individuel ?  Oui  Non
- L'hébergement des encadrants permet-il les meilleures conditions de sécurité ?  Oui  Non
- Les espaces extérieurs sont en bon état ?  Oui  Non
- Les affichages suivants sont-ils conformes : plans et consignes d'évacuation, récépissé de déclaration, panneau interdiction de fumer, liste de numéros d'urgence, affichage du 119 ?  Oui  Non

### 9 - ALIMENTATION, RESTAURATION

Articles R.227-5 et suivants du CASF

- Les menus sont-ils affichés, variés et équilibrés ?  Oui  Non
- L'hygiène générale du lieu de préparation des repas est satisfaisante ?  Oui  Non
- Les échantillons témoins sont-ils prélevés et conservés (100g/5jours) ?  Oui  Non
- Les températures des réfrigérateurs et des congélateurs font-elles l'objet d'un relevé ?  Oui  Non
- Le stockage et la préparation des repas se font-ils dans de bonnes conditions ?  Oui  Non
- Le mobilier de la salle de repas est-il adapté aux catégories d'âge accueillies ?  Oui  Non

Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) de Seine-et-Marne reste à votre écoute autant que de besoin.